





UNITED NATIONS GLOBAL COMPACT
801 2nd Avenue - 2nd floor
New York, NY 10017
USA

Saint-Evarzec, le 31 janvier 2019

Objet : COP 2018

Mesdames, Messieurs,

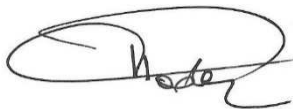
Créée en 1987, la société Outils Océans est spécialisée dans l'étude, la conception et la fabrication d'équipements techniques textiles ou semi-rigides destinés à ranger, transporter et protéger des objets ou des documents. Adhérent depuis le 2 décembre 2013, Outils Océans renouvelle cette année encore son engagement au Global Compact sur les thèmes :

-  **Des droits de l'homme**
-  **Du droit du travail**
-  **De l'environnement**
-  **De la lutte contre la corruption**

Nous continuons à communiquer auprès de nos salariés, clients et fournisseurs et à défendre ces valeurs.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

Tristan PODER
Directeur





This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact** and supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.

DROIT DE L'HOMME

Principes 1, 2

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

Outils Océans respecte la protection du droit international relatif aux droits de l'homme et veille à ce que ses partenaires, ses fournisseurs et ses salariés les respectent et luttent contre les violations des droits de l'homme.

Grâce à notre politique d'achat et de référencement mise en place en 2014, chaque nouveau fournisseur reconnaît avoir pris connaissance de notre charte de développement durable et des principes du Pacte Mondial et s'engage à respecter les valeurs d'Outils Océans.

Nous n'avons pas constaté de manquements en 2018.

DROIT DU TRAVAIL

Principes 3, 4, 5, 6

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

ACTIONS ET ACTIONS ET RESULTATS RESULTATS

Nous veillons toujours à ce que nos fournisseurs et partenaires français et étrangers respectent nos valeurs en matière de conditions de travail et de travail des enfants ceci grâce à notre procédure de référencement des fournisseurs mise en place en 2014.

Quand cela est possible, nous travaillons avec des fournisseurs locaux ou nationaux ; nos fournisseurs étrangers sont nos partenaires depuis plusieurs années et ceux-ci s'engagent à respecter nos valeurs et en particulier l'élimination du travail forcé ou obligatoire et du travail des enfants. Aucun manquement n'a été signalé cette année.

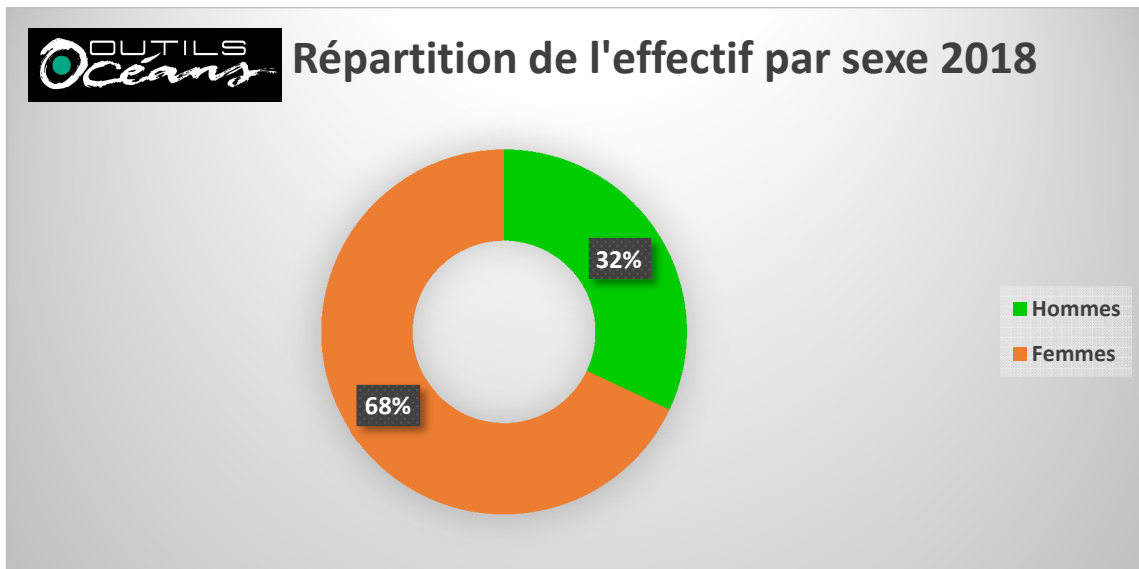
Nous continuons à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Nous travaillons en partenariat avec un ESAT. Nous avons maintenu le niveau de sous-traitance entre 2017 et 2018.

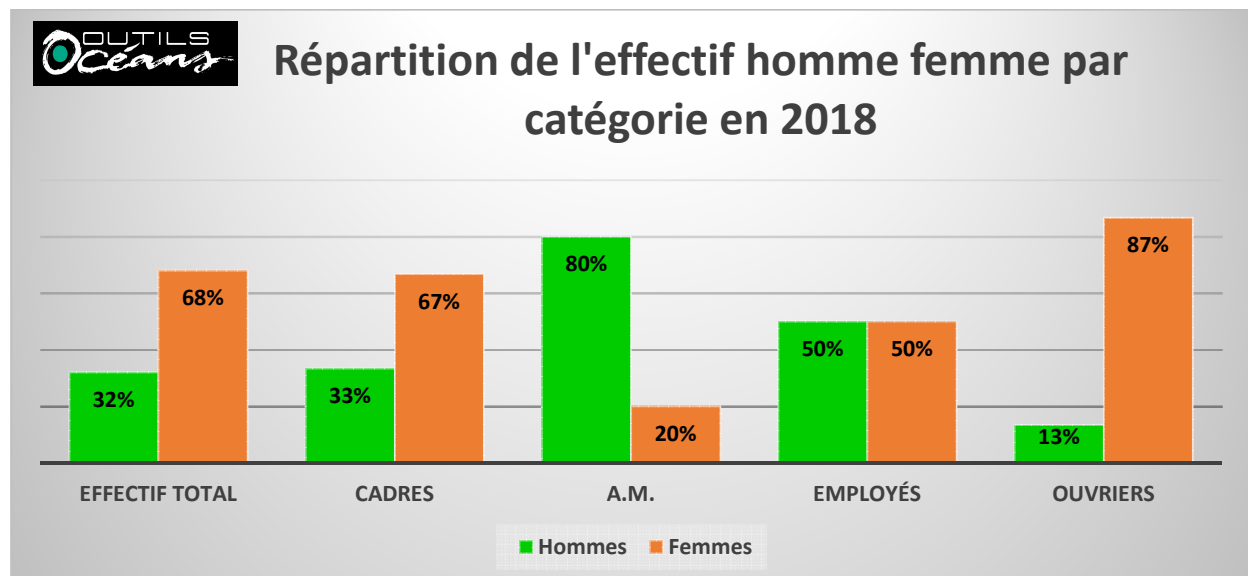
Nous continuons à faire travailler une entreprise adaptée qui emploie des personnes en situation de handicap pour la fabrication de palettes.

Notre effectif est composé d'un salarié avec une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

L'effectif Outils-Océans se compose toujours d'une majorité de femmes : 68% des salariés sont des femmes.

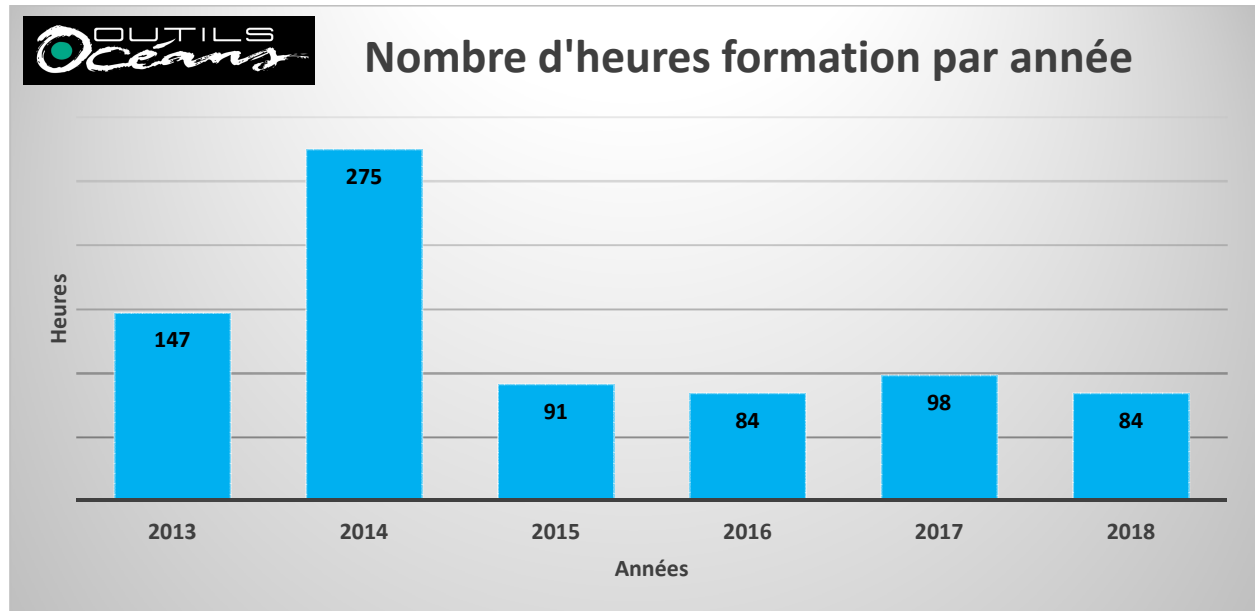


L'effectif 2018 est composé de 96 % salariés en CDI, le reste en CDD. Aucun conflit portant sur la discrimination n'est à signaler pour 2018.



67 % des cadres sont des femmes.

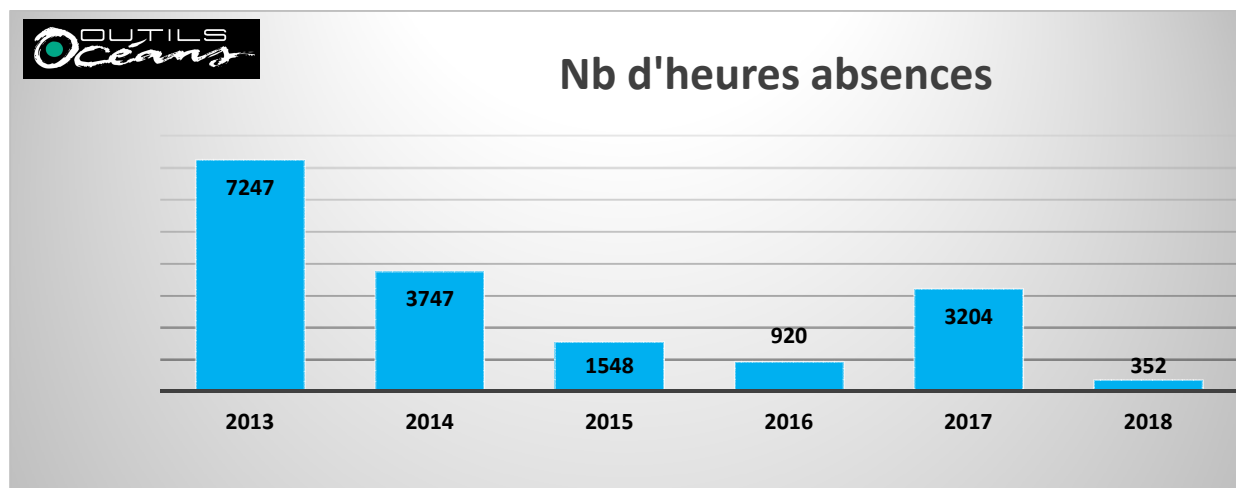
Nous continuons à proposer des formations aux salariés et nous les encourageons à faire des demandes notamment au moment des entretiens annuels.



La formation en management qui a eu lieu en 2017 a permis à un salarié d'évoluer et de prendre la responsabilité de son secteur.

En 2018, les 42% des heures de formation concernaient la sécurité et 58% les ressources humaines.

Aucun arrêt pour maladie professionnelle ni pour accident de travail n'a été enregistré en 2018. Le nombre d'heures d'absence a chuté de 89 %.



Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement

Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

ACTIONS ET ACTIONS ET RESULTATS RESULTATS

Nous continuons à sensibiliser les salariés à l'environnement.

Des sacs pour le recyclage des dosettes de café sont toujours mis à disposition.

L'intégralité des cartouches d'imprimantes vides est reprise par notre fournisseur pour recyclage.

Nous incitons à l'impression des documents en recto verso.

Nos commerciaux sont toujours sensibilisés à l'impact environnemental de leurs déplacements et encouragés à rentabiliser chaque déplacement en voiture. Dès que cela est possible, le déplacement en train est préféré au déplacement en voiture.

Nous avons salué cette année l'initiative d'un salarié qui a mis à disposition en salle de pause un bac afin de récupérer les déchets alimentaires pour faire du compost pour des jardins collectifs.

Nous continuons également à travailler sur la réduction de nos déchets issus de notre atelier de production grâce au recyclage.



Dans une démarche volontaire d'amélioration continue du RSE et en accord avec ses valeurs, Outils Océans s'engage à **entretenir** et **traiter la fin de vie** de ses produits.

ENTRETIEN : Nous avons à cœur de proposer des solutions **de qualité qui résistent au temps**.

L'objectif de notre service SAV et réparation est de **prolonger la durée de vie des produits pour limiter l'impact environnemental tout en respectant les impacts sociaux générés par le produit**.

Tous nos produits sont garantis **un an pièces et main d'œuvre** dans le cadre d'un usage normal des produits et sous réserve de retour des produits défectueux.

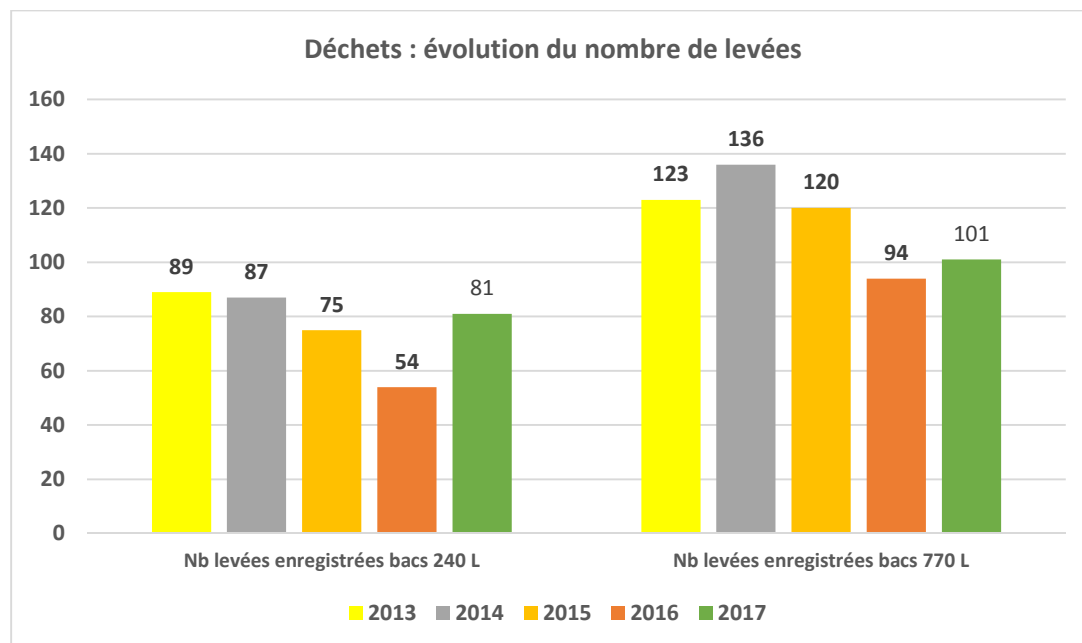
Quelle qu'en soit la nature nous effectuons les réparations prises en charge sous garantie ou bien nous remplaçons les produits.

REEMPLOI : Nous proposons aux clients qui ont des produits en bon état dont ils ne servent plus de ne pas les jeter mais de nous contacter pour que nous les redirigions vers de nouveaux utilisateurs.

RECYCLAGE : Nous proposons l'enlèvement des produits en fin de vie chez le client, le tri, la déconstruction pour départ dans le circuit de recyclage.

La campagne de sensibilisation des clients à l'entretien et au traitement de fin de vie des produits démarre début 2019. Nous pourrions faire un premier bilan fin 2019.

Après une réduction des déchets durant 3 années, l'entreprise enregistre une augmentation de 23% des levées en 2017. Cela s'explique par une croissance de 30% de la production et ne remet pas en cause nos efforts et notre politique de réduction des déchets.



Outils Océans s'entoure de fournisseurs respectueux de l'environnement. La société a rédigé une note d'information, à l'attention de ses clients, sur la transparence quant à l'origine des produits Outils Océans. Outils Océans s'engage lorsque son offre indique la fabrication française à réaliser 100% des opérations dans son atelier en France à Saint-Evarzec (29) et à étiqueter les produits fabrication française. Un produit fabriqué en France permet non seulement de maintenir l'emploi industriel en France mais aussi de limiter l'impact environnemental notamment au niveau du transport.

Pour plus de traçabilité, chaque produit fabriqué est désormais identifié avec le Global Trade Item Number.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Tout commercial d'Outils Océans s'engage contractuellement à se conformer aux prix et conditions générales de vente fixés par Outils Océans et à ne pas consentir de remises ou de conditions particulières qu'avec l'accord préalable de la Direction Commerciale.

Outils Océans demande également à ses commerciaux de ne pas offrir de cadeaux aux clients, ceci pour des raisons éthiques.

Aucun manquement n'a été relevé cette année.